

7 JUILLET 2022

BUREAU DE LA CLE DU SAGE ESTUAIRE DE LA LOIRE



ORDRE DU JOUR

1. **Validation du compte-rendu du bureau de la CLE du 2 juin 2022**
2. **Poursuite de la révision du SAGE**
3. **Règles de fonctionnement de la CLE et composition du bureau de la CLE**
4. **Avis du bureau de la CLE : dossiers d'autorisation environnementale**
 - **RD 963 : Contournement du Louroux-Béconnais : deuxième présentation sur la base des compléments apportés**
 - **Restauration du système d'endiguement de Mindin – Commune de Saint-Brévin-les-Pins**
 - **Porter-à-connaissance : Aménagement de la ZAC « Le Bosquet des Sources »**
5. **Questions diverses**
 - **Arrêté modificatif n°4 portant composition de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire**

3. Propositions de modification de la composition du bureau de la CLE

RAPPEL

Règles de fonctionnement de la CLE, votées en mai 2021, lors de l'installation de la CLE

Les règles de fonctionnement sont adoptées par les membres de la CLE.

Le vote nécessite le quorum des 2/3 des présents ou représentés.

Article 4.2 : Modification des règles de fonctionnement

Demandes de modification des règles de fonctionnement sont soumises au Président.

Si la demande émane d'au moins 1/4 des membres, la modification doit obligatoirement être mise au vote.

Adoptée aux mêmes conditions que les règles initiales (quorum des 2/3, à la majorité).

Proposition du Président à la CLE

→ **Modification de l'article 2.5 : le bureau de la CLE**

RAPPEL

Composition actuelle du bureau de la CLE / (21 membres)

M. PERRION – Conseil Régional PDL
 C. GIRARDOT-MOITIE – Conseil Départemental 44
 A. GARAND – CAP Atlantique/Littoral guérandais et nazairiens
 E. PROVOST – CARENE/Brivet
 D. GUILLE – CC Estuaire et Sillon/Sillon et marais nord Loire
 JY. HENRY – CC Erdre et Gesvres/Erdre
 R. ORHON – COMPA/Hâvre-Grée
 T. COIGNET – SM Loire et Goulaine/Goulaine-Divatte-Robinets
 J. CHARRIER – SAH Sud Loire/Acheneau-Tenu
 C. CAUDAL – Pornic Agglo Pays de Retz/Littoral sud estuaire
 JS. GUITTON – Nantes métropole/Estuaire

Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire
 Association des industriels de Loire Estuaire
 UFC-Que Choisir
 Bretagne Vivante
 Comité régional de Conchyliculture
 Ligue pour la Protection des Oiseaux

DREAL Pays-de-la-Loire
 DDTM 44
 AELB
 GPM NSN

Collège des collectivités : 11 membres soit 52,4%

Collège des usagers - 6 membres soit 28,6%

Collège de l'Etat - 4 membres soit 19%

PROPOSITION DE COMPOSITION MODIFIÉE

Modifications proposées :

- Retrait des nominations pour le collège des collectivités (*1^{er} collège*)
- Ajout du Conseil Départemental 49 (*1^{er} collège*)
- Substitution du SYLOA (à la place du Syndicat Mixte Loire et Goulaine – suite à l'adhésion au SYLOA) pour représenter le sous-bassin versant de référence Goulaine-Divatte-Robinets (*1^{er} collège*)

- Ajout de la Fédération des Maraichers Nantais (*2^{ème} collège*)
- Ajout du Conservatoire des Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire (*2^{ème} collège*)



PROPOSITION DE COMPOSITION MODIFIÉE

Composition modifiée / (24 membres)
Conseil Régional PDL Conseil Départemental 44 Conseil Départemental 49 CAP Atlantique/Littoral guérandais et nazairiens CARENE/Brivet CC Estuaire et Sillon/Sillon et marais nord Loire CC Erdre et Gesvres/Erdre COMPA/Hâvre-Grée SYLOA /Goulaine-Divatte-Robinets SAH Sud Loire/Acheneau-Tenu Pornic Agglo Pays de Retz/Littoral sud estuaire Nantes métropole/Estuaire
Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire Association des industriels de Loire Estuaire UFC-Que Choisir Bretagne Vivante Comité régional de Conchyliculture Ligue pour la Protection des Oiseaux Fédération des maraîchers nantais Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays-de-la-Loire
DREAL Pays-de-la-Loire DDTM 44 AELB GPM NSN

→ Respect des proportions

Collège des collectivités : **12 membres soit 50%**

Collège des usagers - **8 membres soit 33,3%**

Collège de l'Etat - **4 membres soit 16,7%**